

102 PROPOSITIONS POUR AGIR MIEUX AU SERVICE DES FRANÇAIS

Assises des Départements de France
1, 2 et 3 décembre 2021



LES DÉPARTEMENTS, UNE CHANCE POUR LA FRANCE.

INTRODUCTION

Les Départements viennent de démontrer à ceux qui en doutaient encore combien ils sont au cœur de la vie des Français. La proximité avec nos concitoyens est l'ADN de nos Départements. Nous les avons protégés au côté des Communes. Une fois de plus, nous avons démontré que les Départements sont une composante essentielle, majeure, de la République.

Il faut tirer les leçons des crises successives que nous avons connues. Souvent, nous, Départements de France avons eu le sentiment d'être empêchés d'agir avec l'application des lois NOTRé et MAPTAM, et les injonctions parfois contradictoires de l'État. Tout cela produit un sentiment de complexité ressenti par nos compatriotes. L'enjeu est de redonner à chaque acteur au niveau pertinent ses capacités d'agir.

Les Départements sont dans le cœur des Français, ils doivent être au cœur de la République décentralisée et il faut mettre un terme aux injonctions de l'État dans le champ des compétences décentralisées et à la centralisation rampante.

1 RÉPONDRE À L'ASPIRATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES FRANÇAIS

L'identité de la France, c'est celle de ses 102 départements

A. Qualité de vie et environnement

- Redonner aux Départements la capacité d'investir dans l'économie de proximité (commerce et artisanat et tourisme),
- Élargir les possibilités d'intervention des Départements pour l'agriculture et la pêche,
- Faire du Département le chef de file de l'alimentation durable et de proximité,
- Confier aux Départements la coordination et le développement des circuits locaux sur son territoire (restauration collective, produits locaux et bio),
- Donner aux Départements des capacités d'action dans les filières d'innovation dans les technologies d'avenir agroécologiques,
- Confier aux Départements des capacités d'action dans la gestion des forêts afin d'intégrer celles-ci aux stratégies de territoire (tourisme, filière bois, économie circulaire...)
- Participer, par la diffusion et la promotion des bonnes pratiques, à un équilibre entre développement des territoires et développement durable,
- Confier aux Départements la coordination de la gouvernance de l'eau potable,
- Permettre aux Départements de créer des zones de requalification environnementale pour préserver et développer la richesse naturelle des territoires ruraux,
- Confier aux Départements une compétence en matière d'énergie renouvelable,
- Renforcer le rôle des laboratoires Départementaux (LDA) en matière de surveillance sanitaire.

B. Patrimoine et paysage : authenticité des Départements

- Organiser sous l'égide des Départements le mécénat destiné à l'entretien du patrimoine culturel,
- Reconnaître l'apport des Espaces Naturels Sensibles en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité via le label « aire protégée »,
- Mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux, pour les agriculteurs souhaitant s'engager dans une démarche de restauration et de préservation des écosystèmes agronomiques,
- Soutenir les initiatives locales en matière d'animations liées à l'environnement (zéro déchet...).

C. Logement : au cœur de nos politiques d'accompagnement social

- Renforcer les compétences du Département relative à la rénovation des logements en précarité énergétique, pour concilier transition écologique et pouvoir d'achat,
- Achever la décentralisation des aides à la pierre,
- Soutenir le bloc communal dans ses investissements pour reconquérir les centres bourgs.

D. Ruralité

- Instaurer une loi d'orientation et de programmation en faveur des territoires ruraux, revoir les dispositifs de la loi Climat qui figent leur développement et mettre fin aux prescriptions non négociées qui interdisent tout développement territorial,
- Structurer au sein des Départements une offre d'ingénierie locale à destination du bloc communal,
- Renforcer dans les zones rurales les dispositifs dérogatoires à l'image de ceux déployés dans les quartiers prioritaires politiques de la ville.

2 LES DÉPARTEMENTS AU CŒUR DE L'INNOVATION

A. Les Départements réinventent les mobilités et les connexions

- Redonner la compétence transport scolaire aux Départements,
- Réaffirmer la route comme une compétence socle des Départements,
- Construire une route plus durable, en favorisant l'utilisation de matériaux recyclés,
- Établir des schémas départementaux d'aires de co-voiturage et de pistes cyclables pour mailler le territoire,
- Faire du Département le chef de file de l'électromobilité.

Couvertures numériques

- Garantir au travers de l'itinérance, l'accès aux communications numériques, toutes technologies confondues, sur tous les territoires et pour tous les publics,
- Accélérer la lutte contre l'illectronisme pour une meilleure inclusion numérique,
- Accompagner la mutation des approches et des usages du numérique en faisant des Départements, les chefs de file d'une stratégie de territoires intelligents (télétravail, sites connectés, stockage, sécurité numérique, valorisation des données)

B. Gestion de l'eau potable

- À partir de la stratégie départementale de l'eau, faire du Département le pilote de l'interconnexion des réseaux de distribution d'eau pour éviter les situations de pénurie,
- Positionner le Département comme chef de file de la préservation et de la revalorisation des ressources en eau,
- Assurer un prix juste et équilibré de l'eau entre les territoires urbains et ruraux,
- Confier aux Départements la coordination de la gouvernance de l'eau potable.

3 LES DÉPARTEMENTS AU COEUR DES SOLIDARITÉS

L'État doit reconnaître aux Départements la pleine responsabilité des politiques publiques que la loi leur a confiée

A. Faire du Département l'animateur du grand service public de l'accompagnement de la jeunesse :

- Garantir la bientraitance et l'écoute de l'enfant pour l'aider à construire son parcours de vie,
- Confier aux Départements le pilotage et l'animation de l'action sociale durant les 1000 premiers jours de l'enfant,
- Confier aux Départements un grand service de prévention et de santé de la maternelle jusqu'à 18 ans en fusionnant PMI et santé scolaire,
- Demander à l'État de remettre à niveau les services de pédopsychiatrie et les services de protection de la jeunesse,
- Améliorer la participation de l'État au financement de l'accueil et de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés en clarifiant les compétences entre État et Départements,
- Fédérer sous l'égide des Départements les moyens publics au service d'une entrée réussie dans la vie active des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

B. Investir pour la jeunesse et son avenir

- Transférer les gestionnaires de collèges aux Départements,
- Transférer aux Départements les moyens permettant d'accueillir plus largement les collégiens en situation de handicap,
- Créer une plateforme départementale d'insertion pour les jeunes en situation de handicap, passerelle entre l'enfance et l'âge adulte,
- S'appuyer sur l'effort d'équipement numérique des Départements et mieux participer à l'accompagnement des projets pédagogiques des collèges,
- Déployer des dispositifs de prévention de la violence, des addictions et du cyber-harcèlement dès le collège en lien avec l'Éducation Nationale, les forces de sécurité et l'ARS,
- Lutter contre le décrochage scolaire par une prise en charge et un suivi des élèves en situation d'exclusion et d'échec, en créant des plateformes de soutien scolaire destinées aux collégiens.

C. Permettre à la jeunesse de s'engager et d'entreprendre dans le milieu professionnel et associatif

- Proposer à la jeunesse des solutions concrètes d'engagement citoyen (milieu associatif, Jeunes Sapeurs-Pompiers, service civique et réserve),
- Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par une politique volontariste à destination des jeunes.

D. Renforcer le chef de filat du Département dans l'accompagnement des familles

- Généraliser l'accompagnement global des familles par le Département notamment dans le logement, l'insertion, la précarité énergétique et l'accompagnement familial,
- Transférer les personnels de l'action sociale des CAF vers les Départements, pour créer un service territorial unique enfance et familles,
- Transférer la formation des travailleurs sociaux aux Départements,
- Favoriser le partage d'information avec les autres acteurs du champ social,
- Intervenir au plus vite et au plus près contre les violences intrafamiliales,
- Créer un observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes,

E. Faire de l'insertion un parcours de vie réussi vers l'emploi

- Encourager l'inscription des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active à Pôle Emploi pour toute personne en capacité de travailler,
- Rendre possible le cumul RSA et revenu d'activité dans les secteurs en tension pour une période de 6 mois,
- Accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active vers les formations des métiers en tension en territorialisant l'accès,
- Renforcer l'accès au droit et lutter contre la fraude en accélérant la procédure de sanction,
- Piloter à l'échelon départemental un plan de retour à l'emploi à partir de chaque bassin de vie.

F. Clarifier les responsabilités des ARS : Les Départements doivent participer à la gouvernance des ARS

- Transférer l'ensemble de la compétence Autonomie (Personnes Âgées et Personnes Handicapées) aux Départements,
- Mettre sous pilotage des Départements les contrats locaux de santé,
- Décliner les schémas régionaux d'implantation des soins en schémas départementaux de présence hospitalière et médicale et favoriser l'implantation des jeunes médecins dans les zones sous-dotées,
- Transférer la totalité du bloc social et médico-social au Département.

G. Faire du Département le pilote d'un grand service public de l'autonomie (Handicap et Personnes âgées)

- Créer une prestation unique autonomie,
- Raisonner en parcours plutôt qu'en places disponibles pour les personnes en situation de handicap,
- Faciliter les innovations : le numérique et la domotique au service de l'habitat inclusif et du maintien à domicile, densifier le réseau des hébergements collectifs et intergénérationnels,
- Créer des haltes-répit, des plateformes d'entraide, des lignes de soutien psychologique, pour soulager les aidants familiaux.

4 GOUVERNANCE

Réviser les lois NOTRe et MAPTAM pour redonner une capacité à agir aux Départements

- Rétablir la clause de compétence générale en cas de crise,
- Confier aux Départements une compétence de principe dans la gestion des grands réseaux territoriaux,
- Associer les Départements à la négociation du volet territorial des Contrats de Plan État Région,
- Mettre un terme aux appels à projets pré formatés de l'État, véritables bombes à retardement budgétaire et les remplacer par une vraie contractualisation pluriannuelle dans les domaines où les politiques publiques de l'État et du Département sont complémentaires,

- Promouvoir les coopérations interdépartementales dans tous les domaines des politiques publiques,
- Consacrer la capacité des collectivités territoriales à adapter les normes nationales en élargissant leur pouvoir réglementaire,
- Affirmer le principe de différenciation, rendre effective la subsidiarité et encourager les expérimentations territoriales,
- Mettre un terme définitif aux injonctions de l'État dans le pilotage des politiques publiques décentralisées,
- Rendre obligatoire l'exercice pendant 5 ans d'une mobilité au sein d'une collectivité territoriale, notamment dans les territoires ruraux pour les hauts fonctionnaires de l'État.

5 VITALITÉ DÉMOCRATIQUE

- Faire du Département le creuset d'expérimentation en matière de démocratie citoyenne,
- Donner aux citoyens du territoire la possibilité de concourir aux projets locaux qu'ils soient patrimoniaux, solidaires ou écologiques,
- Renforcer le lien entre les fonds européens, les territoires et les citoyens,
- Permettre aux Départements d'ouvrir les collèges, et leurs équipements sportifs à d'autres usages et à d'autres publics,
- Faciliter l'accès aux vacances pour toutes et tous en actionnant des partenariats interdépartementaux,
- Encourager les initiatives de l'économie sociale et solidaire tels que ceux portés dans le cadre des Territoires zéro chômeur de longue durée, en créant un écosystème favorable au déploiement de tels projets.

6 FINANCES ET FISCALITÉ

- Mettre un terme définitif aux contrats de Cahors,
- Rendre inconstitutionnelles toutes les dispositions s'imposant aux collectivités sans compensation financière adéquate,
- Mettre en place une clause de sauvegarde pour pallier dans le temps les variations de charges et de dépenses,
- Redéfinir la fiscalité locale en garantissant aux Départements une autonomie à hauteur de 50% de leurs ressources, a minima,
- Augmenter les crédits alloués par l'État et ses opérateurs afin d'assurer un financement pérenne des interventions en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité,
- Autoriser les provisions contra cycliques pour faciliter les plans d'investissement pluriannuels,
- Confier la gestion des fonds de péréquation nationaux aux représentants des collectivités locales,
- Renégocier les compensations par l'État des dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité.

7 SÉCURITÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

- Développer l'investissement pour permettre une réponse efficace des sapeurs-pompiers aux nouveaux risques liés au changement climatique et garantir une juste contribution de l'État aux évolutions qu'il impose en matière de sécurité civile,
- Mettre en place un numéro unique d'appel d'urgence départemental,
- Garantir la proximité des secours par un maillage territorial resserré,
- Faciliter les synergies entre sapeurs-pompiers, urgentistes et ambulanciers,

- Mettre le Département au cœur de la politique ambulancière sur son territoire,
- Confier aux Départements et aux SDIS l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma départemental du volontariat,
- Renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers et des travailleurs sociaux, en lien avec les services de l'État.

8 RECONNAÎTRE LES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES DANS L'HEXAGONE COMME EN OUTREMER ET OUVERTURE SUR LE MONDE

- Donner aux Départements un réel pouvoir d'adaptation des normes aux réalités des territoires,
- Adapter systématiquement toute politique nationale aux réalités des outre-mer,
- Faire des Départements d'outre-mer, les centres de coordination de la coopération décentralisée dans leurs zones géographiques,
- Accroître l'influence internationale de la France, grâce aux capacités opérationnelles des Départements en matière de gestion des catastrophes naturelles (incendies, inondations...),
- Exporter le savoir-faire des Départements français dans le domaine de l'ingénierie de l'eau,
- Faire du Département le chef de file de la coopération transfrontalière terrestre ou maritime,
- Faire des collégiens des acteurs engagés des coopérations européennes.